



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°4134 du 10/09/2012

Opérations "OUVRIR MON QUOTIDIEN" et "JOURNALISTES EN CLASSE" 2012-2013 pour l'enseignement fondamental

Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie- Bruxelles

Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel

Officiel subventionné

Niveaux : fondamental

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

A partir du 10/09/2012

Du au

Documents à renvoyer

Oui

Date limite :

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Presse

Destinataires de la circulaire

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
 - A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
 - Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs Organisateurs ;
 - Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements de l'enseignement Secondaire, ordinaire ou spécialisé, subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- Aux Chefs d'établissement d'enseignement Secondaire, ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement Secondaire organisés ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information :

- Aux Directions des Centres P.M.S. organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - Aux associations de parents ;
 - Aux syndicats.

Signataire

Ministre / Monsieur le Secrétaire général Frédéric DELCOR
 Administration :

Personnes de contact

Service ou Association : Cabinet de la Ministre

Nom et prénom	Téléphone	Email
Gobert Olivier	02 4133816	olivier.gobert@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer du renouvellement des opérations "Ouvrir mon quotidien" et "Journalistes en classe". Je vous prie d'en trouver ci-dessous les modalités pratiques.

Le Secrétaire général,
Frédéric DELCOR

L'ACTION « OUVRIR MON QUOTIDIEN »

COMMENT SE DEROULERA L'ACTION CETTE ANNEE?

Toutes les écoles fondamentales recevront, durant deux semaines entières, **du lundi 10 au samedi 22 septembre 2012**, à destination de leur(s) classe(s) de sixième année primaire, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone, éditions du week-end comprises (A l'exception de L'Echo).

Cette distribution préalable de l'ensemble des titres constituera le démarrage de l'action avec une première sensibilisation des élèves à la diversité de la presse belge francophone. Enseignants et élèves pourront découvrir les différents titres, les comparer et décider librement des quotidiens avec lesquels ils souhaitent travailler au cours de l'année scolaire.

Il est évidemment important que la classe entière soit associée à ce choix. C'est à cette condition que l'abonnement aux quotidiens prendra sens pour tous les élèves car ils seront les premiers acteurs responsables de la démarche. A l'issue de ces deux semaines, chaque classe désirant participer à l'action pourra poser collectivement le choix des deux quotidiens qui lui seront fournis pendant l'année scolaire.

LES INSCRIPTIONS COMMENCERONT LE LUNDI 10 SEPTEMBRE POUR SE CLÔTURER LE VENDREDI 20 OCTOBRE POUR LES ENSEIGNANTS DE SIXIÈME ANNÉE PRIMAIRE, SOIT VIA LE SITE INTERNET DES JOURNAUX FRANCOPHONES BELGES (WWW.JFB.BE/OMQ) SOIT PAR TÉLÉPHONE AU 02.558.97.80.

La formule permet de recevoir quotidiennement pour chaque classe **un exemplaire de deux titres de quotidiens** au choix durant trois périodes sur l'ensemble de l'année scolaire. Ces trois périodes s'étaleront :

- Du 12 novembre 2012 au 21 décembre 2012.
- Du 7 janvier 2013 au 2 mars 2013. (avec une interruption du 11 février au 17 février 2013)
- Du 4 mars 2013 au 11 mai 2013. (avec une interruption du 30 mars au 14 avril 2013 ainsi que le 9 mai)

Pour toute précision relative à ces modalités, nous vous invitons à contacter directement :

Les Journaux Francophones Belges – M. Michel Siklosi - michel.siklosi@jfb.be - Rue Bara, 175 – 1070 Bruxelles – www.jfb.be

DES OUTILS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Une fois l'inscription enregistrée, chaque classe recevra :

- **Un « journal de bord » pour chaque élève et chaque enseignant** réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges en collaboration avec le Conseil Supérieur de l'Education aux Médias et le soutien de la Communauté française. Chaque élève pourra en disposer et ainsi s'approprier le vocabulaire et les concepts propres au monde de l'édition et du journalisme. Cet outil pourra accompagner le travail des classes tout au long de l'action.
- **2) Un dossier pédagogique pour chaque enseignant** également réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges dans le cadre de l'action.

UN ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET DES FORMATIONS

Les trois **Centres de ressources en éducation aux médias** assureront un accompagnement personnalisé aux établissements. Ils sont habilités à fournir des ressources pédagogiques, mettre en place des formations et dans certains cas une aide personnalisée pour les projets de presse à l'école.

- Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française – La Neuville, 1 à 4500 Tihange – Tél. : 085.27.13.60 Fax : 085.27.13.99 – Courriel :
ghislaine.haas@lecaf.be et jean-luc.soree@lecaf.be - Site internet : www.lecaf.be
Personnes de contact pour l'enseignement primaire : Ghislaine Haas et Jean-Luc Sorée
- Le Centre Audiovisuel Liège asbl – rue Beeckman, 51 à 4000 Liège – Tél. : 04.232.18.81 –
Fax : 04.232.18.82 – Courriel : cav.liege@sec.cfwb.be - Site internet : <http://www.cavliege.be>
Personne de contact pour l'enseignement primaire : Isabelle Collin.
- Média Animation asbl – avenue Emmanuel Mounier, 100 à 1200 Bruxelles – Tél. :
02/242.57.93 Fax : 02/245.82.80 Courriel : d.vellande@media-animation.be - Site Internet :
<http://www.media-animation.be>
Personne de contact pour l'enseignement primaire : Denis Vellande.
- L'IFC propose également des formations concernant la presse à l'école (voir pour ce faire, consultez le site de l'IFC, dans la rubrique « éducation aux médias », à l'adresse <http://www.ifc.cfwb.be>).

UN SITE INTERNET ET UNE LETTRE D'INFORMATION ELECTRONIQUE

Le site Internet de l'action, actuellement accessible à l'adresse

<http://www.ouvrirmonquotidien.cfwb.be>, offre à destination de l'enseignement primaire des ressources pédagogiques. Sous la coordination du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias (CSEM), les trois centres de ressources alimentent en contenus le site qui, régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité, propose ressources, fiches et activités pédagogiques ainsi qu'une base de données en ligne.

Il permet également de s'abonner à une lettre d'information électronique qui contient les informations et nouveautés liées à l'action.

L'ACTION « JOURNALISTES EN CLASSE »

DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS VIENNENT RENCONTRER VOS ÉLÈVES

Chaque année, l'opération « Journalistes en classe » permet aux enseignants de 5^e et 6^e primaire de faire appel, **sans aucun frais et à la période qui leur convient**, à des journalistes professionnels pour une rencontre avec les élèves. **Les objectifs de cette visite** peuvent être aussi bien une initiation au monde des médias que l'explication du métier de journaliste, une discussion sur un sujet d'actualité ou une aide à la réalisation d'un média scolaire. Des journalistes peuvent aussi proposer des petits exercices, faire écouter ou voir une séquence de journal, venir avec une caméra ou un micro...

L'instituteur adressera sa demande à **l'Association des Journalistes Professionnels (AJP)** en précisant éventuellement l'objet de la rencontre et le profil du journaliste souhaité : son média (presse écrite, radiophonique, télévisée ou d'une rédaction en ligne) ou sa spécialisation (politique, sport, presse locale, grand reporter...).

L'AJP trouvera parmi les quelques 180 journalistes volontaires celui ou celle qui correspond à la demande. Le journaliste prendra ensuite contact avec l'enseignant pour convenir d'une date de rencontre et s'informer sur le projet pédagogique.

Il est **essentiel que la visite du journaliste soit préparée** par l'instituteur et ses élèves !

COMMENT PROCÉDER ?

Le **formulaire de demande** se trouve sur le site <http://www.jec.be>

L'instituteur peut soit le compléter en ligne, soit le télécharger et l'envoyer à l'AJP par courriel, fax ou courrier postal.

Il n'y a pas de date limite pour une demande de participation à l'action. Il est cependant nécessaire de tenir compte d'un délai suffisant (quelques semaines) pour permettre à l'AJP de trouver un journaliste disponible.

DES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Des documents pédagogiques gratuits sont envoyés par l'AJP à l'enseignant avant la venue du journaliste :

- La brochure "**Journalistes et médias** » (52 pages) présente le panorama des médias en Belgique, le traitement de l'information (sélection, source, rubriques, genres journalistiques), et le métier de journaliste. L'instituteur reçoit un exemplaire, pour son information.
- Le DVD "**Profession journaliste**" montre comment travaillent, sur la même actualité (la rentrée 2010 des écoles primaires), une journaliste de la radio, un de la télévision et un autre de la presse écrite. Le documentaire évoque aussi les prolongements sur internet de leur reportage. Chaque séquence (d'environ 7 minutes chacune) peut être vue séparément. Le niveau de compréhension requis adresse davantage ce DVD aux plus âgés.

L'instituteur reçoit un exemplaire s'il n'en possède pas déjà.

- La brochure « **Le cahier de l'élève** » (15 pages) propose une mine d'informations sur les sources et le travail du journaliste, ses langages et l'info sur internet. Avec des quizz, des devinettes et des exercices d'observation. L'instituteur reçoit des exemplaires pour chacun de ses élèves.

Pour toute précision relative à cette action, nous vous invitons à contacter directement l'AJP :

Association des Journalistes professionnels (AJP) – France Sandront

MAISON DES JOURNALISTES

Rue de la Senne, 21 - 1000 Bruxelles.

Tél. : 02 777 08 61 (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00)

Fax : 02-777.08.69

Courriel: jec@ajp.be

Site <http://www.jec.be>

EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Depuis sa création, l'Opération « Ouvrir mon Quotidien » s'est déroulée sous la coordination du Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias.

Créé par le Décret du 5 juin 2008, le **Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias** a été officiellement mis en place au sein de la Communauté française le 2 juillet dernier. L'Opération « Ouvrir mon Quotidien » édition 2011 – 2012, sera dès lors coordonnée par le CSEM. Conseil d'avis, le CSEM a pour mission de promouvoir l'Éducation aux Médias dans le monde scolaire mais également dans le monde de l'Éducation permanente. Il favorise l'échange d'information et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés. En outre, il stimule et articule les diverses actions entre elles. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site www.csem.cfwb.be

Pour toute information complémentaire, vous pouvez également contacter le CSEM à l'adresse suivante :

CSEM
Espace 27 septembre
Boulevard Léopold II, 44
Bureau 4A133
1080 Bruxelles
csem@cfwb.be
www.csem.cfwb.be
02 413 35 08